



HAL
open science

Permanences et mutations d'une seigneurie dans la principauté de Morée : l'exemple de Corinthe sous l'occupation latine

Isabelle Ortega

► **To cite this version:**

Isabelle Ortega. Permanences et mutations d'une seigneurie dans la principauté de Morée : l'exemple de Corinthe sous l'occupation latine. *Byzantion : Revue internationale des études byzantines*, 2010, 80 (LXXX), pp.308-332. hal-01567346

HAL Id: hal-01567346

<https://hal.science/hal-01567346v1>

Submitted on 22 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

PERMANENCES ET MUTATIONS D'UNE SEIGNEURIE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MORÉE :

L'EXEMPLE DE CORINTHE SOUS L'OCCUPATION LATINE

Lorsque l'on évoque Corinthe, les souvenirs d'un brillant passé reviennent à l'esprit : située sur l'Isthme qui lie le Péloponnèse à la Grèce continentale et qui sépare les golfes Saronique et de Corinthe, cette cité occupe une place stratégique (1) et a connu une histoire mouvementée que ce soit dans l'Antiquité ou à l'époque médiévale lors de l'occupation latine (2). Le passé politique de cette région ayant été déjà étudié (3), notre propos se concentrera sur l'occupation seigneuriale en déterminant les éléments de continuité mais également les facteurs d'évolution à travers les témoignages persistants. En effet, les récentes prospections archéologiques de l'école Américaine permettent de réexaminer l'histoire de cette cité. Alors que les recherches dans ce domaine s'orientent traditionnellement vers les périodes anciennes (4), depuis plus d'une

décennie, les archéologues chargés du chantier de fouilles de Corinthe mettent à jour des vestiges de la période franque (5). Du nouveau matériel a été découvert, permettant ainsi de reconstituer la vie de ses seigneurs latins, de la conquête de 1205 jusqu'à la chute de Corinthe aux mains des Grecs à l'aube du xv^e siècle. Les résultats de ces excavations ne doivent pas pour autant faire oublier les sources plus traditionnelles de type narratif (6). Les documents législatifs ou de la pratique (7) ayant trait à l'occupation latine, ou encore le témoignage des voyageurs contemporains qui livrent leur version personnelle des faits (8).

Cette étude s'inscrit dans la continuité des travaux historiques portant sur la principauté latine. En effet, à la suite d'Antoine Bon (9) qui, à la fin des années 1960, a dressé un tableau de la Morée aux xiii^e et xv^e siècles, d'autres chercheurs ont poursuivi dans cette voie, renforçant par leurs approfondissements la connaissance de cette aire géographique. Toutefois, une étude à la fois historique et archéologique de Corinthe a sa place dans cette dynamique, car elle apporte une eau nouvelle au grand moulin de la recherche sur la Morée.

(5) Les résultats des recherches apparaissent dans *Hesperia, Journal of the American School of Classical Studies at Athens*.

(6) Plusieurs versions de la *Chronique de Morée* existent : en ancien français, en aragonais, en grec ainsi qu'en italien. Dans cet article, il sera fait référence aux trois premières : *Livre de la conquête de la principauté de l'Amorée, Chronique de Morée (1204-1305)*, J. LONGNON (éd.), Paris, 1911 ; *Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morra, A. MORR-FATO* (éd.), Genève, 1885 ; *The Chronicle of Morea*, J. J. SCHMIDT (éd.), Londres, 1904, traduite en français : *Chronique de Morée*, R. BOUTIER (éd.), Paris, 2005. Ouvrages auxquels il faut ajouter les considérations de T. SWAN-CROSS, *The Chronicle of Morea. Historiography in Crusader Greece*, New York, 2009.

(7) Les documents concernant le bas Moyen Âge moréote ont fait l'objet d'une publication importante (*Monumenta Peloponnesiaca, Documents for the History of the Peloponnese in the 14th and 15th Centuries*, J. CARRAS-STROMBOS (éd.), Cambridge, 1995). Certains ouvrages plus anciens restent néanmoins incontournables (*Les Assises de Romanie*, G. RECOVA (éd.), Paris, 1930 et plus récemment l'édition critique italienne : A. PARMIGIANI, *Libro dele Uxanze e statuti dello imperio de Romania*, Edizione critica, Spolète, 1998).

(8) H. DUCHÈNE, *Le Voyage en Grèce. Anthologie du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Paris, 2003.

(9) A. BON, *La Morée franque. Recherches historiques, topographiques et archéologiques sur la principauté d'Achaïe (1205-1430)* (Bibliothèques des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 213), 2 vol., Paris, 1969.

(1) Cf. *infra*, carte, p. 332.

(2) Dans les sources grecques, le terme de Latins prend des sens différents selon la période considérée : reflétant soit l'ensemble des peuples parlant les langues romanes, soit les populations converties au catholicisme romain. S'ajoute à ces nuances, le terme de Français venu au bas Moyen Âge remplacer celui de Latins (I. KOSTA, *Latinol. The Image of the Other According to the Greeks Sources*, dans C. A. MARTZOU - P. SAKELLARIK (éd.), *Bizanzio, Venezia e il mondo franco-greco (XIII-XV secolo)*, *Atti del Colloquio Internazionale organizzato nel centenario della nascita di Raymond-Joseph Loewertz o.p.*, Venezia, 1-2 décembre 2000, Venise, 2002, pp. 38-39).

(3) L'annuaire de la Quatrième croisade a permis la publication de plusieurs ouvrages collectifs (A. LAOU (éd.), *Urbs Capta, The Fourth Crusade and its Consequences (Réalités byzantines)*, 10), Paris, 2005 ; L. VILHELA-PÉRI (éd.), 1204, *La Quatrième croisade. De Blois à Constantinople : éclats d'Empires*, Paris, 2005).

(4) La Corinthe antique inspire les historiens par les nombreuses sources qui y font référence (R. M. ROTHAUS, *Corinth : the First City of Greece. An Urban History of Late Antique Cult and Religion (Religions in the Greco-Roman World, 139)*, Leiden, 2000).

Les fondements de Corinthe reposent sur un passé exceptionnel. Ce fut une cité importante et renommée du monde grec antique, qui fut détruite par les Romains, relevée par César et dans laquelle saint Paul fonda l'une des premières églises ⁽¹⁰⁾. Si au Moyen Âge, elle devient la capitale administrative et religieuse de l'Achaïe byzantine, son abandon au x^e siècle par le stratège de l'Hellade et du Péloponnèse pour Thèbes, révèle le désintérêt progressif pour cette province éloignée ⁽¹¹⁾.

À l'aube du xiii^e siècle, Corinthe est l'une des premières places fortes attaquées lors de la conquête de la Grèce par les Francs. Sa citadelle, l'Acrocorinthe, est le principal objet de convoitise des seigneurs conquérants. Ils considèrent, et sont pour cela soutenus par la population autochtone, qu'elle est l'une des clefs de la Morée :

« Lors lui fu donné pour conseil que il dust aller tout droit à Corinthe pour ce que celui chastel estoit le plus roial de toute Romanie, et que, se il avoit gaigné celui chastel, que legierement porroit avoir le remenant (reste) dou pays de la Morée » ⁽¹²⁾.

Tel un verrou, la forteresse apparaît capable d'affaiblir ou de protéger la péninsule : si les chevaliers s'emparent de celle-ci, ils acquerront la supériorité sur toutes les autres places fortifiées. Or, l'Acrocorinthe résiste aux assauts pendant de longues années car les Grecs, retranchés dans la citadelle, tiennent tête aux Francs qui occupent la ville basse ⁽¹³⁾. Ce phénomène d'opposition, exceptionnel dans l'histoire de la conquête, repose essentiellement sur deux facteurs : le site naturel défensif de l'Acrocorinthe et la puissance de Léon Sgouros ⁽¹⁴⁾. Cet archonte grec,

(10) R. ROYANUS, *op. cit.*, pp. 93 et suiv. ; A. АНРАМЪА, *Le Péloponnèse du IV^e au VIII^e siècle. Changements et persistances* (Byzantina Sorbomensia, 15), Paris, 1997, p. 37.

(11) A. BOY, *Le Péloponnèse byzantin jusqu'en 1204* (Bibliothèque byzantine. Études, 1), Paris, 1951, p. 160.

(12) *Livre de la conquête...*, *op. cit.*, § 94, p. 31.

(13) G. DE VALEHADOUN, *L'Histoire de la conquête de Constantinople*, J. LONGNON (éd.), Paris, 1981, pp. 129-130.

(14) J.-C. CHEVNET, *Pouvoir et contestation à Byzance (963-1210)* (Byzantina Sorbomensia, 9), Paris, 1990, pp. 138-139 ; A. ЛУКЪА, *Frankish Mora (1205-1262). Socio-Cultural Interaction between the Franks and the Local Population* (Historical Monographs, 9), Athènes, 1991, p. 172.

qui est un notable local ⁽¹⁵⁾, organise la résistance de la population autochtone et même après sa mort en 1207, l'opposition animée par un autre archonte se poursuit ⁽¹⁶⁾ jusqu'à ce que les assauts répétés et l'usure du siège de l'Acrocorinthe aient raison des derniers rebelles ⁽¹⁷⁾. La date de reddition n'est pas connue avec certitude mais il semblerait que Geoffroy de Villehardouin et Othon de La Roche menaient le siège de l'Acrocorinthe lorsque l'empereur les convoqua au parlement de Ravenique en mai 1209. En juin de la même année, lors du traité de Sapientza conclu entre Geoffroy de Villehardouin et Venise, Corinthe est mentionnée comme l'une des limites territoriales de la nouvelle principauté ⁽¹⁸⁾. Enfin, la consécration par le pape d'un archevêché à Corinthe en 1212 est la preuve tangible d'une situation apaisée ⁽¹⁹⁾.

En remerciements de services rendus lors de la conquête, Geoffroy de Villehardouin accorde à Othon de La Roche l'Argolide et des droits sur le port de Corinthe ⁽²⁰⁾. Toutefois, il garde l'Acrocorinthe, verrou de la péninsule en tant que fief personnel : elle fait désormais partie du ter-

(15) D. JACOBY, *Les archontes grecs et la féodalité en Morée*, dans TM, 2 (1967), p. 421, repris dans IEM, *Société et démographie à Byzance et en Romanie latine* (Variorum Collected Series, 35), Londres, 1975.

(16) A. BOY, *La Morée française...*, *op. cit.*, Paris, 1969, p. 68, n. 3.

(17) N. ΝΙΚΟΛΑΪΔΗΣ, *Δεξιόν της Βυζαντινής Πελοποννήσου*, Athènes, 1998, pp. 200-201.

(18) G. L. FR. TAFFEL - G. M. THOMAS, *Urkunden zur älteren handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, II, Vienne, 1857 (= Amsterdam, 1964), pp. 96-100.

(19) Les témoignages sur la situation de la Morée au lendemain de la conquête sont peu nombreux, rendant difficile toute appréhension des limites territoriales et des familles installées. En effet, la répartition des terres fournie par la *Chronique de Morée* au lendemain de la conquête est à prendre au conditionnel car la date de rédaction remonte aux années 1225-1228 (J. LONGNON, *Problèmes de l'histoire de la principauté de Morée*, dans *Journal des Savants*, 1946, pp. 156-157 ; D. JACOBY, *La féodalité en Grèce médiévale. Les « Assises de Romanie » : sources, application et diffusion* (Documents et recherches sur l'économie des pays byzantins, islamiques et slaves et leurs relations commerciales au Moyen Âge, 10), Paris - La Haye, 1971, p. 54 ; A. BOY, *La Morée française...*, *op. cit.*, pp. 82-83).

(20) Martino Sanudo Torsello livre cette interprétation des faits : « L'imperator predetto concessa e dono al detto Principe Zufredo paria d'altri omaggi, che possono esser quelli della Roza e della Bodonizza, quando il Signor della Roza Duca d'Atene fu all'acquisto del castel di Coranto, e per esso ebbe Argos e Napoli e 400 Iypéri nel Commercio di Coranto, ed è da creder, che per questo fossero obbligati al detto Principe » (Martino Sanudo Torsello, *Isoria tes Rômanias*, E. Παπαδοπούλου (éd.), Athènes, 2000, pp. 104-105).

ritoire du prince de Morée, au même titre que la vallée de l'Eurotas, la Messénie et les conquêtes faites entre 1246 et 1250⁽²¹⁾. Or, le sort de la forteresse est à nouveau remis en question au lendemain de la défaite de Pelagonia en 1259 car Corinthe est l'objet de tractations entre les Grecs et les Latins. La cité et d'autres possessions franques entrent dans les donations faites aux Grecs, alors que d'après le *Libro de los fechos*, le capitaine de garnison refuse toute reddition :

« Mais au château de Corinthe, le châtelain qui le détenait ne voulait pas le livrer ni par des privilèges ni par des menaces, disant qu'il préférerait mourir que donner le château »⁽²²⁾.

Corinthe fait ainsi figure de place inexpugnable, car sa situation rend tout siège coûteux en vies humaines et favorise la résistance. Elle compte parmi les possessions de la famille princière, assurant de la sorte une certaine constance malgré le passage de la principauté aux mains des souverains angevins. C'est ainsi que la princesse Isabelle de Villehardouin, à la mort de son mari Florent de Hainaut, peut en faire don en 1301 à son nouvel époux Philippe de Savoie⁽²³⁾ qui, en renonçant à la principauté en 1307, laisse les habitants dans le plus grand désarroi⁽²⁴⁾.

Les difficultés s'aggravent au début de xiv^e siècle lorsque l'installation des Catalans en Attique, au lendemain de leur victoire de 1311, se conjugue avec l'absence des princes angevins : la situation géographique et la place Corinthe en première ligne face aux agressions extérieures et la cité est attaquée dès 1312⁽²⁵⁾. Robert de Tarente reçoit de nombreuses doléances de la part des habitants de la châtellenie dénonçant les attaques répétées du pays par les compagnies catalanes et mentionnant le montant excessif des frais engendrés. Mais, occupé davantage à régler

les affaires italiennes que celles de Morée, il n'hésite pas à déléguer son pouvoir à la puissante famille florentine des Acciaiuoli dont le représentant le plus en vue est le sénéchal héréditaire de Sicile, Niccolò Acciaiuoli⁽²⁶⁾. En 1358, ce dernier reçoit Corinthe à titre de baronnie afin d'en assurer la défense contre les incursions⁽²⁷⁾ et il dispose en outre d'un droit de haute justice⁽²⁸⁾. Il prend quelques mesures telles que la remise des arrières fiscaux des habitants⁽²⁹⁾. La sécurisation du territoire permettant aux vilains en fuite de réintégrer la châtellenie⁽³⁰⁾, sans oublier l'opération de restauration qu'il mène sur les fortifications de l'Acrocorinthe⁽³¹⁾. Ainsi pour un temps, la châtellenie devient la capitale de la Morée, car la puissance de Niccolò Acciaiuoli en fait le véritable maître du territoire, mais lorsqu'il décède en 1365, cette seigneurie est concédée à son fils Angelo⁽³²⁾ qui la confie à son cousin Nerio en 1371 afin de la sécuriser en échange d'une somme d'argent. D'après un état des lieux de la principauté daté de 1377⁽³³⁾, Nerio Acciaiuoli est à la tête d'un tiers des châteaux de la principauté, excep-

(26) A. CARLU, *La Rendita feudale nella Morea latina del XIV secolo*, Bologne, 1974, pp. 47-52 ; C. UBERGIAN DELLA BERARDONA, *Gli Acciaiuoli di Firenze nella luce del loro tempo*, Florence, 1962, pp. 203 et suiv. ; E.-G. LÉONARD, *Niccolò Acciaiuoli*, dans *Dizionario biografico italiano*, Rome, I, 1960, pp. 87-90 ; Idem, *Histoire de Jeanne I^{re}, reine de Naples, comtesse de Provence (1343-1382)*, III, Le règne de Louis de Tarente, Monaco - Paris, 1936, p. 2.

(27) La tâche s'avère très difficile car les incursions turques désolent toujours la Corinthe en 1361 (J. LONGNON - P. TOPPING, *Documents sur le régime des terres dans la principauté de Morée au xiv^e siècle (Documents et recherches sur l'économie des pays byzantins, islamiques et slaves et leurs relations commerciales au Moyen Âge)*, Paris - La Haye, 1969, p. 151 ; J.-A. C. BUCHON, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies, fondées à la suite de la quatrième croisade*, II, Paris, 1843, XXV, p. 143).

(28) *Ibidem*, XXV, p. 143.

(29) *Ibidem*, XXVII, p. 155.

(30) *Ibidem*, XXVIII, p. 157 et XXIX, p. 158.

(31) R. CARPENTER - A. BON *et alii*, *The Defenses of Acrocorinth and the Lower Town (Corinth. Results of Excavations, 3/72)*, Cambridge, 1936, p. 277.

(32) Plusieurs diplômes confirment Angelo Acciaiuoli comte de Malte et seigneur de Corinthe (J.-A. C. BUCHON, *op. cit.*, XXX, p. 161 ; XXXIII, p. 204 ; XXXV, p. 208).

(33) Antoine Bon opte pour l'année 1377, alors que Carl Hopf date la même liste de fiefs de 1364 (C. HOPF, *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*, Paris, 1873 [= Bruxelles, 1968], pp. 227-230 [« Tables des fiefs de la Morée »] ; A. BON, *op. cit.*, pp. 689-691). La principauté comprend alors cinquante-trois châ-

(21) A. BON, *La Morée franque...*, *op. cit.*, p. 104.

(22) *Libro de los fechos...*, *op. cit.*, § 307 : « Mas el cañiello de Corento, el cañiellano que lo tenía non lo quito dar ni por pregarías ni por menazas, diziendo que mas querria morir que no dar el cañiello ».

(23) A. BON, *La Morée franque...*, *op. cit.*, p. 173.

(24) En 1307, Philippe de Savoie renonce à la principauté de Morée au profit de Philippe de Tarente et se voit octroyer en compensation le comté d'Alba, dans le Piémont (*Libre de la conquête...*, *op. cit.*, p. 402 ; B. GALIAND, *Les Papes d'Avignon et la maison de Savoie [1309-1409]* [Collection de l'École française de Rome, 247], Paris, 1998, p. 23).

(25) Cf. *infra*, p. 323.

te ceux du domaine princier, ce qui fait de lui le baron le plus puissant de Morée latine, après le souverain. À ce titre, il mène une politique offensive envers les Catalans du duché d'Athènes et prend le titre de « seigneur de Corinthe et du duché d'Athènes »⁽³⁴⁾. Bail de la principauté de Morée en 1391, il devient également duc d'Athènes⁽³⁵⁾ : dès lors, Corinthe n'est plus en position frontalière. Il est intéressant d'étudier les listes de fiefs dressées au cours du xiv^e siècle, car elles permettent d'obtenir les limites du territoire de Corinthe, celles-ci variant plus ou moins selon les périodes : du nord au sud la seigneurie s'étend de Vasilika à Agionori et d'est en ouest des monts Géramiens à Saint-Georges de Polyphengos, sans compter les extensions que représentent les dépendances situées en Argolide⁽³⁶⁾. Une rumeur persistante inclut Corinthe dans la dot de la fille Nerio, Bartolommea, qui épouse en 1384 Théodore Paléologue, despote de Morée⁽³⁷⁾. En fait, la dot est constituée en numéraire et la cession de la cité, qui ne lui appartenait pas, est soumise à condition dans son testament⁽³⁸⁾. Le seigneur florentin s'étendit à Corinthe en 1394 et, au lendemain de son décès, son territoire couvrant tout le nord-est de la péninsule⁽³⁹⁾ est soumis aux affrontements entre puissances voisines⁽⁴⁰⁾.

teaux dont seize dépendent du domaine princier. Sur les trente-sept restants, Nerio Acciaiuoli en possède douze, soit près du tiers, dont neuf sont en Corinthe.

(34) J.-A. C. BUCHON, *op. cit.*, t. XI, p. 223 ; R.-J. LOEWERTZ, *Hospitaliers et Navarrais en Grèce*, dans *Byzantina et Franco-Græca (Storia e letteratura, 118)*, Rome, 1970, p. 357.

(35) R.-J. LOEWERTZ, *Athènes et Néoplatras dans IEM, Byzantina et Franco-Græca, series altera : articles choisis parus de 1936 à 1969 (Storia e letteratura, 145)*, Rome, 1978, pp. 247-249.

(36) J. H. FINLEY Jr., *Corinth in the Middle Ages*, dans *Speculum*, 7 (1932), p. 489 ; A. BOU, *La Morée franque...*, *op. cit.*, pp. 481-484 ; Cf. *infra*, carte, p. 332.

(37) J. CHARVOSTOMIDES, *An unpublished letter of Nerio Acciaiuoli (30 October 1384)*, dans *Βυζαντινά*, 7 (1975), pp. 120-121 ; *Monumenta Peloponnesiaca*, pp. 52, 129, 327.

(38) Francesca peut en hériter à condition que l'héritier légitime ne renbourse pas la somme prêtée en 1371 par Nerio (*Monumenta Peloponnesiaca*, n° 160, p. 315).

(39) En 1394, son pouvoir s'étend de Corinthe à Mégare, et d'Athènes à Thèbes (J. LONSON, *L'Empire latin de Constantinople et la principauté de Morée [Bibliographie historique]*, Paris, 1949, p. 331).

(40) J. CHARVOSTOMIDES, *Corinth 1394-1397 : Some New Facts*, dans *Βυζαντινά*, 7 (1975), pp. 81-110.

En cette fin du xiv^e siècle, les incursions turques se font de plus en plus pressantes en Morée, attisées par la rivalité gréco-latine des gendres de Nerio. En effet, celui-ci a marié ses deux filles à des seigneurs importants : l'aînée a épousé Théodore Paléologue, le despote grec de Morée, quant à la seconde, Francesca, elle est devenue l'épouse de Carlo Tocco, comte de Céphalonie et de Zante. Or, c'est la cadette qui est désignée comme l'héritière universelle⁽⁴¹⁾ et cela ne va pas sans contestations, lesquelles à la fin de l'année 1394 et en 1395 ne font qu'affaiblir un territoire déjà convoité par les Turcs. Finalement, Carlo Tocco, conscient des difficultés causées par un espace aussi exposé, accepte de le céder à Théodore Paléologue, en 1395⁽⁴²⁾. Un témoin de cette période chaotique apparaît sous les traits d'un notaire italien revenant d'un pèlerinage en Terre sainte. En dépeignant Corinthe comme un village à l'abandon, n'ayant en tout et pour tout que quarante-cinq foyers, Nicolas de Martoni dresse le tableau d'une cité menacée par les Ottomans, renfermée sur elle-même⁽⁴³⁾.

Devant les attaques récurrentes des Turcs, Théodore Paléologue fait appel à la protection de la Sérénissime qui décline l'offre en 1397⁽⁴⁴⁾, puis dans un second temps il s'adresse aux Hospitaliers de Rhodes, auxquels il livre Corinthe⁽⁴⁵⁾. Leur mission est de lutter contre les infidèles en établissant dans le Péloponnèse une résistance chrétienne plus solide face aux attaques. Ainsi les frères récupèrent entre leurs mains plusieurs forteresses de la région, mais devant le reflux turc, Théodore négocie à nouveau pour récupérer la châtellenie, et le temps de rassembler la somme, les Hospitaliers ne se retirent de la citadelle qu'en 1404, date à laquelle elle redevient grecque⁽⁴⁶⁾.

(41) Le testament laisse explicitement Corinthe à Francesca (*Monumenta Peloponnesiaca...*, *op. cit.*, p. 315).

(42) R.-J. LOEWERTZ, *Pour l'histoire du Péloponnèse au XIV^e siècle*, dans *REB*, 1 (1943), p. 185.

(43) H. DUCHÈNE, *op. cit.*, « Nicolas Martoni », pp. 25-26.

(44) La correspondance entre le Sénat vénitien et les interlocuteurs de Corinthe est abondante (*Monumenta Peloponnesiaca*, n° 169, p. 339, n° 170, p. 340, n° 172, p. 343, n° 173, p. 344, n° 192, p. 382).

(45) La présence de l'Ordre précède de trois ans les négociations de 1400 pour la cession d'autres places du despotat (R.-J. LOEWERTZ, *op. cit.* [cf. n. 42], pp. 186-189 ; J. DELWILLE-LE ROUX, *Les Hospitaliers à Rhodes (1310-1421)*, Aldershot, 1974, p. 277 ; A. LITTELL, *Venice and the Knights Hospitaliers of Rhodes in the Fourteenth century*, dans *Papers of the British School at Rome*, 26 [1958], p. 210).

(46) D. A. ZACHAROVICH, *Le Despotat grec de Morée*, I, Paris, 1932, p. 160.

Corinthe est donc restée sous domination latine durant deux siècles environ et, malgré les changements seigneuriaux, elle a su conserver sa place dominante dans la principauté de Morée. Devant l'avancée ottomane et le harcèlement des Grecs, les Latins n'ont pu que se résoudre à l'abandonner à ces derniers qui occupent déjà l'est du Péloponnèse. Or, si le passé de Corinthe peut être esquissé à grands traits, il ne faut pas le séparer du mode de vie qui s'y développe et qui permet à chaque habitant de trouver sa place.

Corinthe : un lieu de sociabilité

L'histoire quotidienne, autre qu'événementielle, donne corps à cette châtellenie. En effet, outre les transferts successifs et les grands événements, elle reste un lieu de vie pour le seigneur, sa cour et la population qui en dépend. Or, c'est précisément cet aspect qui est difficile à cerner. À l'aube du ^{xiii} siècle, la prise de possession de la ville basse et ultérieurement de la citadelle, annonce une installation durable des conquérants et la population grecque autochtone côtoie désormais les seigneurs latins y résidant de façon plus ou moins permanente. Lorsque ces derniers n'y demeurent pas, le châtelain chargé de la défense du château, le capitaine à la tête d'une garnison et les sergents s'occupent des affaires courantes (⁴⁷). Le mode de vie journalier s'organise ainsi, entre citadelle et ville basse, car ces deux éléments d'un même tout ne sont pas orientés vers des occupations comparables. Les différentes versions de la *Chronique de Morée* soulignent d'ailleurs cette dualité entre « chastei » et « cité » (⁴⁸) et si le premier est le lieu de vie du seigneur, il assure également la protection de la seconde.

Pour garantir les moyens d'existence à ses habitants, Corinthe peut compter sur des ressources que les témoignages contemporains s'emploient à décrire comme abondantes. Ainsi, les seigneurs successifs tirent leur puissance des richesses que peut leur procurer le territoire corinthien et qui sont de plusieurs ordres :

(47) Leurs compétences dépassent le domaine strictement militaire, à l'instar du capitaine chargé des affaires judiciaires (*Monumenta Peloponnesiaca*, op. cit., n° 226, p. 456).

(48) A. LIVRY, *Images of Towns in Frankish Morée : the Evidence of the « Chronicles » of the Morée and of the Tocco*, dans *BMG*, 19 (1995), pp. 105-106.

1) Il s'agit tout d'abord de profiter de la situation exceptionnelle de l'Acrocorinthe. Du point de vue militaire tout d'abord, l'une des capitaineries y est fixée pour défendre le passage stratégique représenté par cette province (⁴⁹). C'est dans cette optique que la forteresse se transmet au sein de la famille souveraine et il est intéressant pour les princes de garder un œil sur les hommes et les marchandises transitant par l'isthme. Le château a pour dessein d'être le centre du fief et il centralise pour cela les fonctions d'un territoire délimité, en organisant la défense et en prévoyant un espace de refuge pour les habitants. Il s'intègre en outre à un vaste projet tactique, car l'Acrocorinthe surveille les frontières et contrôle les communications (⁵⁰).

2) La situation très favorable de Corinthe est soulignée par la version grecque de la *Chronique de Morée* (⁵¹). Ses mouillages exceptionnels hébergent plusieurs ports (⁵²), de part et d'autre de l'isthme, permettant ainsi à cette cité d'être l'une des plus prospères de la péninsule avec Monemvasie notamment (⁵³). Ainsi, les seigneurs profitent-ils directement du développement commercial pour augmenter leurs revenus.

3) Enfin, l'emprise foncière de cette seigneurie est tout aussi rentable, car cette cité et sa région représentaient un avantage économique pour les autorités qui y ont développé l'usage des « casaux de parçon » attestés dans *Le livre de la Conquête* (⁵⁴). Il s'agit d'une exploitation con-

(49) J. LONGNON, *Les Français d'Outre-Mer au Moyen Âge. Essai sur l'expansion française dans le bassin de la Méditerranée*, Paris, 1929, p. 237.

(50) K. M. SETTON (éd.), *A History of the Crusades*, IV, *The Art and Architecture of the Crusader States*, Madison (Wisc.), 1977, p. 213.

(51) *The Chronicle of Morée*, op. cit., vv. 1444-1447, p. 88 : « στὴν Κορίνθον τὰ ἀπὲρ τοῦ / διατὸ ἐνι κάστρον φοβερὸν τὸ κάλιον τῆς Παιονίας, / καὶ ἐνι τὸ κερύλατον, ὅτερ γὰρ ἀπερτέσεια / ὄλην τὴν Πελοποννησοῦ ὄσον κραιεὶ ὁ Μορέας » ; *Chronique de Morée*, op. cit., p. 89 : « (...) Corinthe, là où était la forteresse la plus redoutable de Romanie, la capitale qui gouvernait tout le Péloponnèse, tout soumis à la Morée ».

(52) Cf. *ibid.*, carte, p. 332.

(53) *The Chronicle of Morée*, op. cit., vv. 2765-2768, pp. 184-186 : « Τὸ κάστρον τῆς Μονοβατιάς κ' ἐκείνο τῆς Κορίνθου, / ἀσούτως γὰρ τοῦ Ἀκρωλίου ποῦ ἐνι Παιονίον τοῦ Ἄργου, / τὰ ὄτοια κάστροι εἶχον τὸς πρώτους γὰρ Ἀιμιλιῶνας, / ὄρου Ἐργονταν τὰ πλεονικὰ τοῦ βασιλέως Παιονίαν ; *Chronique de Morée*, op. cit., p. 106 : « (...) Il vous manque encore quatre châteaux. Le premier est Corinthe, le deuxième Nauplie, le troisième Monemvasia et le quatrième Argos. Ce sont des châteaux très fortifiés, bien approvisionnés : vous ne pouvez espérer les prendre d'assaut ».

(54) *Livre de la Conquête*... op. cit., § 004 et suiv., p. 265.

jointe des terres par les seigneurs latins et les archontes byzantins⁽⁵⁵⁾, lesquels ont conservé de grands domaines au lendemain de la conquête et sont restés influents dans la région⁽⁵⁶⁾. Par le biais des casaux ce sont les revenus, non pas les terres elles-mêmes, qui sont partagés. Les paysans dépendant de ces exploitations ont ainsi deux seigneurs dont l'intérêt est de réduire voire d'empêcher les accidents pouvant perturber l'exploitation de la terre.

Un épisode narré par le *Livre de la Conquête* corrobore la richesse de la Corinthe. Il est question d'un parent de Florent de Hainaut, Gautier de Liedekerque qui, une fois nommé capitaine de la châtellemie de Corinthe, profite abusivement des ressources locales :

« Et puis que messire Gautier ot l'office de la chapitainerie de Corinthe entour .ij. (deux) ans, pour ce qu' il estoit grant despendeur (prodigue) et menoit moult large vie, et que le sien ne lui pooit souffrir a la vie et grans beubans (feste) que il menoit, si lui convenoit faire a desplaisir (être déplaisant) a aucunes gens et prendre du leur sans raison, pour maintenir son estat »⁽⁵⁷⁾.

Ce gentilhomme, récemment débarqué de sa Flandre natale⁽⁵⁸⁾, compte mener un grand train de vie sur son nouveau territoire. Le chroniqueur mentionne justement qu'il se complait dans le luxe, mais cela ne va pas sans quelques accommodements :

« Mais monseigneur Gautier qui estoit afamé (affamé) de monnoie, laquelle il parsoit avoir de cellui Fety, si lui fist avoir moult fort (pénible) et dure prison ; et a la fin lui fist traire (tirer) deux dens de la goule (bouche). Et quant Feti vit que par autre voie il ne porroit partir des mains de monseigneur Gautier, si s'accorda ou lui et lui donna mil perpres (hyperpres) »⁽⁵⁹⁾.

Pour obtenir facilement de l'argent, Gautier fait emprisonner et rançonner injustement Phoïos, un sujet corinthien. Ce dernier, qui dispo-

(55) D. JACOBY, *Un régime de coseigneurie gréco-franque en Morée : les « casaux de parçon »*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, 1975, p. 112 ; repris dans *Ilex*, *Société et démographie à Byzance et en Romanie latine*, Londres, 1975, n° VIII.

(56) D. JACOBY, *Les archontes...*, op. cit., p. 421.

(57) *Livre de la conquête...*, op. cit., § 663, p. 265.

(58) I. OUKEN, *Les lignages nobilitaires dans la Morée latine (XIII^e-XV^e siècles)*. *Permanences et mutations*, thèse de doctorat soutenue en novembre 2008 à l'Université Paul-Valéry, Montpellier III, p. 61.

(59) *Livre de la conquête...*, op. cit., § 670, p. 267.

se de revenus, est l'un des Grecs possédant des casaux de parçon aux confins du territoire ainsi que des espèces sonnantes et trébuchantes qui lui permettent de sortir de prison. Un tel épisode est remarquable dans la chronique ; en effet, l'auteur confronte la machination du seigneur latin face à l'innocence du Grec. En prenant parti, il dénonce les abus de ses compatriotes car rançonner une région ne se fait qu'aux dépens de ses habitants : Corinthe a suffisamment de ressources pour soutenir de tels excès, mais ces abus entretiennent une méfiance respective entre les populations locales et les résidents du « noble chaste de Corinthe »⁽⁶⁰⁾. Toutefois, il s'agit là d'un cas particulier, car le seigneur est traditionnellement chargé de la protection, de l'administration et de la justice au sein de son territoire et le plus souvent il est apprécié, contrairement à ses officiers assumant des tâches plus ingrates. Dans tous les cas, il impose le respect par son mode de vie.

En effet, en s'appuyant sur de nombreux atouts, Corinthe peut tirer avantageusement parti du déploiement de faste inhérent à la cour de son château. Dès lors, la forteresse est l'un des lieux de représentation de la noblesse latine de Morée, mais aussi le siège de la cour du seigneur. Il en est de même des autres dépendances du territoire de Corinthe qui hébergent, selon les occasions, la famille seigneuriale ou des membres de la noblesse latine de passage. En 1393, la régente de Céphalonie Maddalena Buondelmonti⁽⁶¹⁾, résidant à Vasilika, adresse une lettre à Donato Acciaiuoli dans laquelle elle lui donne des nouvelles de sa famille⁽⁶²⁾. Ainsi, tous les châteaux de Corinthe sont-ils à même de recevoir, temporairement ou plus longuement, des membres de la noblesse au fûté du pouvoir.

La magnificence de la cour seigneuriale se reflète, entre autres, dans sa composition et dans les festivités qu'elle organise. Elle représente également l'un des hauts lieux de la diffusion des valeurs chevaleresques et en dépit des absences occasionnelles du seigneur, Corinthe accueille à plusieurs reprises la cour itinérante du prince, notamment à l'occasion des grandes assemblées composées de barons. La *Chronique de Morée* évoque une réunion convoquée à l'initiative du prince Philippe de Savoie :

(60) *Livre de la conquête...*, op. cit., § 191, p. 68.

(61) Maddalena Buondelmonti est la mère de Carlo Tocco, époux depuis 1388 de Francesca Acciaiuoli, fille de Nerio.

(62) *Monumenta Peloponnesiaca...*, op. cit., n° 120, p. 231 ; cf. *infra*, carte, p. 332.

« Lors manda (ordonna) (...) a toute maniere de gent qui terre tenoient de lui que, a l'entrée dou moys de may, deüssent tous estre a Corinthe ou il devoit estre personnellement ou toute sa baronnie de la Morée, pour faire j, (un) general parlement (...). Et quant ce vint a l'issue dou moys d'avril, après la Pasque, cescuns (chacun) s'appareilla (se prépara) pour aller a la noble cité de Corinthe » (63).

Il s'agit d'un rassemblement organisé en 1304, afin de régler les problèmes politiques entre souverains voisins. Une telle concentration nobiliaire à un parlement général en ce lieu répond à plusieurs attentes. Il se trouve que l'Acrocorinthe est l'une des meilleures places fortes de toute la principauté : sûreté des lieux, espace de débat et situation accessible à tous les barons concernés font de Corinthe une place idéale pour une telle assemblée. Convoquée afin de se prononcer sur les affaires politiques de la principauté (64), elle est aussi prétexte à l'organisation d'un grand tournoi (65), épisode sur lequel s'achève le *Livre de la Conquête* :

« Si envoia par toute la Romanie et par toutes les viles de mer ses mesages ; et leur commanda de crier comment .vij.(sept) pelerins, qui estoient venus d'outre mer, appelloient de joustre tous chevaliers qui voudroient venir joustre a cheval perdre et cheval gaaigner ; et que les joustes devoient durer .xx.(vingt) jours et estres faites a la cité de Corinthe. Et puis fit faire le harnois (armure) qu'il convenoit pour .vij.(sept) chevaliers, d'unes armes de chendal (hissage léger) vert a coquilles d'or semées. Et puis fit faire les liches (lances) moult nobles. Et quant les joustes furent commenchies, si joustoient cil dedens, cescun en son ranc, a ceaux dehors » (66).

Alors que la noblesse moréote est réunie, sept chevaliers débarquent et demandèrent à l'affronter. Beaucoup de contemporains considéraient la principauté comme une excellente école de chevalerie et les joutes font partie intégrante des réjouissances chevaleresques, car dans ce type de combat l'aspect ludique a pris le pas sur le côté martial (67). Le chroniqueur, dans cet extrait, décrit la préparation des combattants

ainsi que leurs boucliers qui portent les armes de leur maison. Tout en étant des rencontres courtoises, les joutes semblent organisées rigoureusement : l'élite de la chevalerie s'affronte tout en respectant le statut de chacun des combattants. Les réjouissances durent vingt jours et nécessitent des déploiements massifs de vichailles, d'équipements et d'hébergement, néanmoins cette rencontre chevaleresque reste exceptionnelle par son importance et sa durée (68).

Ainsi, les châteaux et plus particulièrement celui de Corinthe sont les hauts lieux de la sociabilité seigneuriale, et cela durant toute la période d'occupation latine (69). Dans la vie quotidienne, ils sont témoins des occupations diverses, exceptionnellement, ils accueillent des fêtes et des réjouissances variées. Cependant, les données permettant de reconstituer cet aspect de l'histoire sont infimes comparées aux éléments politiques et pour combler partiellement les lacunes des sources écrites dans le domaine de la vie quotidienne, l'archéologie apporte de nouvelles données.

L'éclairage archéologique

Les récentes découvertes archéologiques permettent de dissocier précisément les différentes phases d'occupation de Corinthe. Au préalable, il faut distinguer l'installation au sein de la citadelle de l'Acrocorinthe de celle qui s'est effectuée plus rapidement dans la ville basse.

Lors de la conquête, l'Acrocorinthe résiste pendant cinq années et cela démontre, si besoin en est, la qualité exceptionnelle du site. En effet, la forteresse sise sur un piton rocheux de plus de cinq cents mètres, bénéficie d'une visibilité dégagée sur plusieurs kilomètres à la ronde (70). Comme dans d'autres places fortes franques, les nouveaux résidents ont réutilisé le matériel de construction des époques antérieures et ont profité de sa position pour asseoir leur politique défensive. Les vestiges du château attestent son emploi militaire : un donjon domine l'ensemble de la forteresse au plus haut point, se mêlant aux

(63) *Livre de la conquête...*, op. cit., § 1008-1009, pp. 393-394.

(64) *Les Assises de Romanie...*, op. cit., § 9, pp. 163-164, § 19, pp. 169-170 ; A. PARMIGIANI, op. cit., pp. 121, 126.

(65) R. BARBER - J. BAKER, *Les Tournois*, Paris, 1989, p. 118.

(66) *Livre de la conquête...*, op. cit., § 1016, p. 397.

(67) J. Flori, *La Chevalerie en France au Moyen Âge (Que sais-je ?, 972)*, Paris, 1995, pp. 55-56 ; R. BARBER, J. BAKER, *Les tournois*, Paris, 1989, p. 42.

(68) I. OKTCHIA, *Les Lignages nobiliaires...*, op. cit., pp. 453-458.

(69) Il en est de même en Occident (G. DUBY, *Comynskité*, dans Ph. ARIES - G. DUBY (éd.), *Histoire de la vie privée. II, De l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris, 1999 (1^{re} éd. 1985), pp. 71-73.

(70) A. CASSI RAMBOLDI - S. TAMMARI, *Castelli della Morée*, dans *Castellum*, 21 (1981), pp. 10-11.

protections byzantines et aux reconstructions vénitienes de l'époque moderne. Composé de deux cours et d'une tour située sur le mur qui les divise, il est construit à l'endroit où les défenses naturelles sont les plus fortes ⁽⁷¹⁾.

Au lendemain de la conquête, l'Acrocorinthe reste un fief de la famille des Villehardouin. D'après la version aragonaise de la *Chronique de Morée*, Guillaume, prince de 1246 à 1278, y aurait fait bâtir une résidence ⁽⁷²⁾ et entrepris des travaux de réparations sur les fortifications ⁽⁷³⁾. C'est au cœur de cette place forte imprenable que les princes chioisissent d'installer leur hôtel des monnaies ⁽⁷⁴⁾ ; du moins en est-il ainsi durant une partie du XIII^e siècle, avant que les frappes monétaires ne soient réalisées à Clarence, cité plus proche de l'Italie, et par là-même au cœur du trafic avec le Levant ⁽⁷⁵⁾. Le lieu de cette installation reste cependant indécis : soit dans la citadelle pour en assurer la protection, soit dans la ville pour une meilleure accessibilité ⁽⁷⁶⁾. Ainsi, durant deux siècles, le château est marqué par l'occupation de grands seigneurs latins, ce qui lui confère une place majeure parmi les premières forteresses de la principauté ⁽⁷⁷⁾ et dans la région, il est relayé par un réseau de places fortes qui contrôlent le territoire ⁽⁷⁸⁾. De plus, ses capacités d'accueil sont importantes et jamais démenties tout au long de l'histoire de la Morée latine. En tenant compte de sa situation géographique centrale, la citadelle apparaît comme un lieu unique et au XIV^e siècle, sur le chemin de la Terre sainte, Ludolf de Sudheim qui visite Corinthe trouve le site remarquable ⁽⁷⁹⁾. En effet, les Acciaiuoli qui en

ont le contrôle pendant presque quarante années, se sont attachés à améliorer économiquement leur territoire et à perfectionner les fortifications ⁽⁸⁰⁾.

Or, les récentes fouilles archéologiques permettent de connaître plus précisément la vie quotidienne des habitants durant l'occupation latine, en dégageant des quartiers entiers d'habitation au sein de la cité. En effet, depuis le début des années 1990, les prospections de l'École Américaine d'Archéologie ont permis de mettre à jour un large périmètre composé de plusieurs constructions remontant aux XIII^e-XV^e siècles. Le premier bâtiment est un complexe muni d'une cour centrale, occupant les hauteurs qui se trouvent à l'ouest de l'emplacement du forum romain. Durant les six saisons de fouille, suffisamment de matériel a été trouvé pour tenter une reconstitution ⁽⁸¹⁾ : cet édifice s'apparente à un hospice ou un hôpital ⁽⁸²⁾, qui accueillait provisoirement les pèlerins, les malades et les pauvres sur le chemin de la Terre sainte. Les gages ou les jetons toscans déterrés attestent sa fréquentation internationale, quant aux plus influents des pèlerins ou des voyageurs d'une façon générale, ils sont vraisemblablement hébergés au château, auprès du seigneur et de sa cour. Le bâtiment 1 est subdivisé en de nombreuses pièces dont la fonction n'est pas toujours affirmée, cependant, les archéologues ont noté la présence d'une pharmacie, d'une infirmerie ou d'un dortoir, d'une cuisine ainsi que d'un cellier. C'est donc un ensemble important, répondant aux besoins des pèlerins et comparable à l'hôpital de Saint-Sanson situé dans la même ville, qui a été octroyé à l'ordre de Saint-Jean de l'Hôpital en 1309 ⁽⁸³⁾. Les cicatrices relevées dans le bâti dévoilent l'importance du sac des Catalans en 1312 et prennent la forme de nouvelles édifications, de reconstructions, ou encore d'emploi d'un nouveau style. Il est vrai qu'en des temps où les matériaux sont onéreux, les vestiges des temps passés sont une source facilement exploitable et le matériel de réemploi est attesté à tous les niveaux, aussi bien au cœur

(71) K. M. SETTON, *op. cit.*, pp. 216-217.
 (72) *Libro de los fechos...*, *op. cit.*, § 216.
 (73) R. I. SCRANTON, *Medieval Architecture (Corinth. Results of Excavations*, 16), Princeton, 1957, p. 84.
 (74) K. ANDREWS, *Castles of the Morea*. The original 1953 text with a foreword by Glenn R. Bugh (*Genadation Monographs*, 4), Princeton (N.J.), 2006 (1^{re} éd. 1953), p. 136 ; D. M. METCALF, *Coinage of the Crusades and the Latin East in the Ashmolean Museum Oxford*, Londres, 1983, pp. 67 et suiv.
 (75) Un travail récent dresse un portrait complet de cette cité à l'époque de l'occupation latine : A. TZAVARA, *Clarentza. Une ville de la Morée latine (XIII^e-XV^e siècles)*, thèse Université Paris I, 2004, pp. 284-295.
 (76) A. BON, *La Morée franque...*, *op. cit.*, p. 475.
 (77) *Ibidem*, p. 476.
 (78) *Ibidem*, pp. 481-484.
 (79) R. CARREYER - A. BON, *op. cit.*, p. 139 ; L. DE SUDHEIM, *Le chemin de Terre sainte*, dans D. RÉGNIER-BOHNER (éd.), *Croisades et pèlerinages. Récits, chroniques et voya-*

ges en Terre sainte, XII^e-XVI^e siècles, Paris, 1997, p. 1045 : « Dans ce pays d'Achaïe, se trouve aussi Corinthe, une superbe ville fortifiée en haut d'une colline. Je n'en connais pas d'aussi forte ; même si elle était assiégee par le monde entier, elle ne manquera ni de blé, ni de vin, ni d'huile, ni d'eau ».

(80) R. CARREYER - A. BON, *op. cit.*, p. 277.

(81) *Cf. infra*, p. 331.

(82) *Hesperia*, 64, 1, 1995, pp. 1-60, pp. 3-9.

(83) *Ibidem*, 65, 1, 1996, p. 38.

de la ville basse que du château. Enfin, une étude affinée a permis de relever plusieurs étapes de construction relatives au bâtiment 1⁽⁹²⁾, notamment après 1312, date à partir de laquelle l'édifice a été reconstruit⁽⁹³⁾. Effectivement, malgré cet épisode tragique, les relations entre Orient et Occident se poursuivirent et le trafic des hommes et des marchandises s'accroît de façon significative.

Quant au second bâtiment⁽⁹⁴⁾, il peut être assimilé à un monastère ou un couvent, constitué de pièces ayant différentes fonctions. Ainsi, est-il doté d'une église de style byzantin qui est employée comme chapelle funéraire et dont certaines parties sont antérieures à l'occupation franque du site⁽⁹⁵⁾. Mais l'on peut aussi y trouver des salles à usage plus courant servant de lieu de stockage, de restauration et de services divers. Un cimetière, situé à proximité, a été mis à jour et l'étude de ses tombes, grâce à l'ostéologie, a permis de déceler les maladies chroniques les plus courantes au sein de la population⁽⁹⁶⁾. Sa localisation est intéressante, car il est intégré au couvent pour en faciliter l'usage et une cour privée, longeant le flanc ouest du bâtiment, mène directement à l'Acrocorinthe⁽⁹⁷⁾. En fait, la ville basse et la citadelle qui la domine au sud forment un tout. Les relations tissées entre ces deux pôles sont de différentes natures, à l'instar de l'approvisionnement et de la défense qui reposent avant tout sur les besoins vitaux. Cette construction, qui a été gravement touchée par un tremblement de terre au début du xiv^e siècle⁽⁹⁸⁾, a également subi les ravages des Catalans en 1312. En moins de douze années, ce sont donc plusieurs cicatrices qui ont marqué le paysage urbain de Corinthe et ont entraîné de lourdes réparations. Cependant, durant la première moitié du xiv^e siècle, cette cité commerciale florissante parvient à surmonter les outrages de cette période.

(84) *Ibidem*, 65, 1, 1996, p. 36.

(85) *Ibidem*, 65, 1, 1996, p. 16.

(86) Cf. *infra*, p. 331.

(87) *Hesperia*, 64 (1995), p. 11.

(88) *Ibidem*, 67 (1998), pp. 237-242.

(89) *Ibidem*, 65 (1996), p. 30.

(90) Les séismes sont courants dans cette région, où ils sont attestés depuis l'Antiquité ; néanmoins deux épisodes sismiques importants ont marqué la Corinthe l'un en 1300, l'autre en 1303 (E. GIPOSONI - A. COMASTRI, *Catalogue of Earthquakes and Tsunamis in the Mediterranean Area from the 11th to the 15th Century*, Rome - Bologne, 2005, pp. 332-337 ; A. AVRAMILA, *op. cit.*, pp. 42-46).

Enfin, d'autres constructions sorties de terre ont été étudiées par l'École Américaine : construits à flanc de coteaux, ces bâtiments ont vu leurs plans évoluer et leurs fonctions ne sont pas toujours déterminées. Les archéologues distinguent pêle-mêle une forge, une boucherie⁽⁹⁹⁾ et des boutiques constituées de plusieurs pièces longeant une rue de marché⁽¹⁰⁰⁾ dont l'activité peut être subordonnée à l'influence en Morée des marchands Italiens et surtout vénitiens après la reprise de Constantinople par les Grecs en 1261⁽¹⁰¹⁾. Il est important de noter la localisation de tous les bâtiments mis à jour : en effet, il ne s'agit pas seulement d'une excroissance urbaine supplémentaire mais d'une volonté délibérée d'organiser l'expansion de la ville, car il faut des moyens financiers importants pour assurer ce type de constructions⁽¹⁰²⁾.

En changeant d'échelle et en adoptant une grille d'étude affinée, on se rend compte de l'importance de la poterie, du matériel céramique et des objets en tous genres découverts lors des excavations. En effet, les « trésors » archéologiques mis à jour lors de ces fouilles sont composés de matériel de verre, d'amphores et de pots de toutes sortes. Ils permettent de reconstituer les éléments d'une cuisine, les matériaux employés pour servir la noblesse, les ustensiles quotidiens dont les Latins disposent et leurs préférences artistiques. De fait, dans la région de Corinthe, une facture spécifique de la poterie perdue à travers les différentes phases d'occupation et les artisans locaux continuent de fabriquer leurs marchandises après la prise de la ville par les Francs. Ils façonnent une production fine qui persiste à être décorée dans un style local⁽¹⁰³⁾, assurant par là-même une continuité de forme et de style entre le xiv^e siècle byzantin et le xiv^e siècle latin. Les séries de poteries de type protomaiolique mises à jour témoignent de la persistance des importations, en particulier en provenance de l'Italie du Sud⁽¹⁰⁴⁾, et ce

(91) L'étude des restes a conduit à la présence d'une cour servant de lieu de découpage des animaux de boucherie (*Hesperia*, 67 [1998], pp. 234-235).

(92) *Ibidem*, 67 (1998), p. 229.

(93) M. BALARN, *Les Latins en Orient. XI^e-XV^e siècle*, Paris, 2006, p. 220.

(94) *Hesperia*, 67 (1998), p. 261.

(95) *Ibidem*, 64 (1995), p. 16.

(96) Les ateliers corinthiens produisaient une vaisselle influencée par les importations italiennes qui sont en augmentation à la fin du xiv^e siècle (V. FRANÇOIS, *La vaisselle de table à Byzance : un artisanat et un marché peu perméables aux influences extérieures*, dans XX^e Congrès International des Études Byzantines, Collège de France-Sorbonne, 19-25 août 2001, Paris, 2001, p. 100).

Conclusion

Les frontières changeant relativement souvent dans la principauté de Morée, les forteresses connaissent des sorts variables selon le déroulement des conflits entre puissances voisines. Certaines ont un rôle déterminant à une époque puis, en se retrouvant loin d'une frontière, tombent dans l'oubli. Ce revers de fortune ne concerne pas le « noble chaste de Corinthe »⁽⁹⁷⁾ qui à une situation unique à l'entrée de l'isthme qui porte son nom, l'occupation pendant près de deux siècles de son site par les seigneurs latins, tels des héros mythologiques et par les chevaliers assimilés juifs à des centaures⁽⁹⁸⁾, laisse des empreintes désormais perceptibles sur son sol. La cohabitation entre les seigneurs et la population locale grecque semble s'y être particulièrement bien passée et des structures spécifiques ont été mises en place. Un juste équilibre entre la permanence notée au fil des siècles et les mutations engendrées par l'occupation latine a permis une installation durable au sein de cette cité jusqu'à l'aube du xiv^e siècle.

Ce quartier découvert, s'il n'est pas directement lié à la noblesse latine, permet de mieux cerner la vie quotidienne de celle-ci. En effet, si les nobles ne résident pas dans la ville basse, bien qu'il n'y ait pas de preuve contraire pour les plus déargentés d'entre eux, ils fréquentent ces mêmes lieux. Ils les traversent pour monter au château, ils sont approvisionnés par les artisans locaux et ils tirent directement profit de la richesse de la cité grâce aux diverses taxes perçues⁽⁹⁹⁾. De plus, ils ont la faculté de doter généreusement une institution telle que l'hôpital, leurs cadets ou leurs filles peuvent intégrer le couvent et ils peuvent être enterrés dans la chapelle funéraire lorsque celle de la forteresse est insuffisante. De fait, citadelle et ville basse constituent deux espaces étroitement liés, dépendants l'un de l'autre.

L'éclairage archéologique prend ainsi tout son sens lorsque l'on connaît l'intérêt des Angevins pour la principauté au lendemain du décès de Guillaume de Villehardouin (1278) et la politique locale de développement menée dès lors. Les changements attestés par les fouilles résultent de cette dynamique et témoignent d'une certaine évolution durant l'occupation latine.

(97) *Hesperia*, 64 (1995), pp. 21-22.

(98) *Ibidem*, 67 (1998), p. 261.

(99) Un droit sur la circulation des biens et marchandises est perçu par le seigneur de Corinthe, notamment sur la boucherie (J. LONDON, « P. I: 1279-90, op. cit., p. 162).

(100) *Livre de la conquête*..., op. cit., § 195, p. 69.

(101) J.-A. C. BARRON, *De l'établissement d'une principauté française en Grèce, après la Quatrième croisade*, dans *La Revue de Paris*, Paris, juillet 1842, pp. 10 et suiv.

(102) Manuel Paléologue engage la restauration de ses fortifications en 1413, nécessaire après l'épisode sismique qui a eu lieu dans le golfe de Corinthe en 1402 (A. CASSAMAN, « S. Traversi, I castelli della Morea », op. cit., p. 12 ; E. GURBOBOVIĆ, *A. Cassaman, Catalogue*..., op. cit., p. 547).

(103) Corinthe poursuit son recul démographique et apparaît comme un bourg agricole à la fin du x^e siècle (N. et I. BARBERANI, *Corinthe et sa région en 1461 d'après le registre TT 10*, dans *Sindos-Forschungen*, 45 [1986], p. 43).

(104) L. TAYMOR, *Byzantium: A very life in ... Despair in the land of honorable death* ; Byron in Greece, dans R. A. CANTON (éd.), *The Reception of Byron in Europe*, II, Londres - New-York, 2004, p. 430.

au nord de son ancien site ⁽⁹⁹⁾. Cette catastrophe naturelle n'en fut pas moins le conservateur du patrimoine culturel de la cité, préservant son emplacement initial des constructions modernes et permettant d'approcher, de façon très ponctuelle encore, le mode de vie des habitants de Corinthe et de leurs seigneurs durant l'occupation latine.

Université de Nîmes.

Isabelle ORTEGA,

isabelle.ortega@unimes.fr

SUMMARY

Corinth, which can be defined as the lock of the Peloponnese for its site both unassailable and standing at the entrance of its eponymous isthmus, was occupied by the Latins as early as the 13th century and continued to be related to the princely or baronial power until the beginning of the 15th century. However, and besides its political and military interest, Corinth turns out to be a seignior, as brought to light by historical sources, and notably archaeological finds, which have testified to its wealth and to the various influences, western as well as indigenous, that it inherited as long as the Latin occupation lasted.

LES DIFFÉRENTS SEIGNEURS DE CORINTHE

Il s'agit de répertorier les grands seigneurs qui ont tenu de façon personnelle Corinthe, qu'ils soient princes, châtelains ou despotes.

Geoffroy I^{er} de Villehardouin

prince de Morée de 1210 à 1228/30

Geoffroy II de Villehardouin

prince de Morée de 1228/30 à 1246

Guillaume II de Villehardouin

prince de Morée de 1246 à 1278

À la mort de Guillaume II, la principauté est sous gouvernement angevin, excepté lors du règne de sa fille :

Isabelle de Villehardouin, princesse

- mariée à Florent de Hainaut, prince de 1289 à 1297

- régnant seule de 1297 à 1301

- mariée à Philippe de Savoie, prince de 1301 à 1307

Toujours sous suzeraineté angevine, Corinthe est aux mains des Acciaiuoli, d'origine florentine :

Nicolò Acciaiuoli, seigneur de Corinthe de 1358 à 1365

Angelo Acciaiuoli, seigneur de Corinthe de 1365 à 1371

Nerio Acciaiuoli, châtelain (107) de Corinthe de 1371 à 1394

Francesca Acciaiuoli (106) et son époux, Carlo Tocco, 1394-1395

Théodore Paléologue, despote de Morée, obtient Corinthe (1395-1397) avant de la céder à un ordre militaire :

Les Hospitaliers, 1397-1404

(106) Il tient Corinthe de son cousin Angelo, puis de son fils Roberto (J.-A. C. BROWN, *op. cit.*, XXXVII et XXXVIII, pp. 212-217).

(107) Elle tient Corinthe au même titre que son père (ibidem, pp. 212-217).

Avec ce plan, c'est un quartier entier de Corinthe à l'époque de la domination latine qui est dévoilé⁽¹⁰⁸⁾. Les activités, nombreuses et variées, se répartissent selon les unités fouillées.

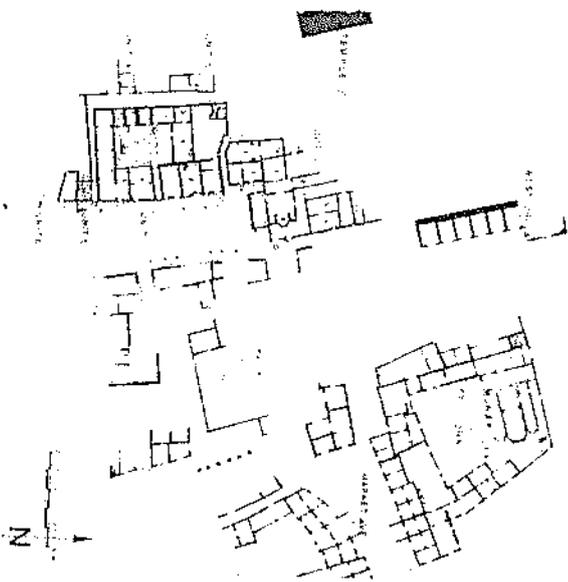


Fig. 1. — Plan au quartier sud, sud-est de Corinthe durant la période franque (dernier quart du xiii^e siècle).

Il s'agit d'une reconstitution de l'hôpital, grâce aux découvertes archéologiques de l'École Américaine durant six saisons de fouilles dans les années 1990⁽¹⁰⁹⁾. Ces coupes permettent d'apprécier l'importance de l'édifice, son caractère fonctionnel ainsi que la composition et l'agencement des salles de styles bien différents.

(108) *Hesperia*, 67 (1998), p. 224.
 (109) *Ibidem*, 65 (1996), pp. 11 et suiv.

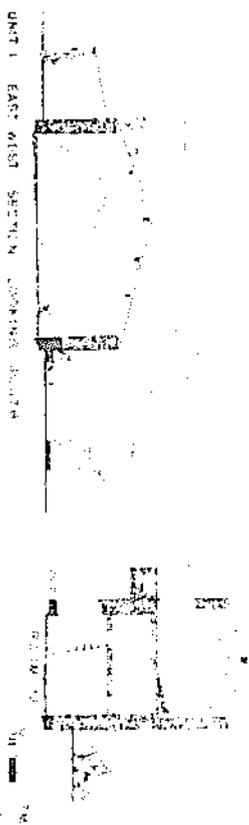


Fig. 5. — Plan en coupe du bâtiment 1.

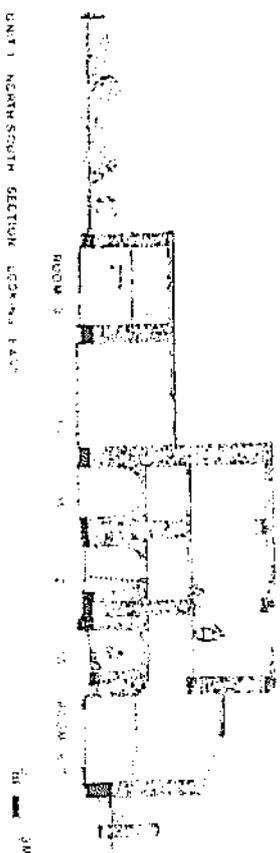


Fig. 6. — Plan en coupe du bâtiment 2.

(110) J. H. FROST, *JG* op. cit., p. 489.
 (111) A. BOUJIA MORÉ, *Formative...* op. cit., pp. 481 et suiv.

LE TERRITOIRE DE CORINTHE

Il convient de rappeler que les toponymes mentionnés peuvent recouvrir une orthographe différente selon les sources et que des désaccords apparaissent entre les auteurs au sujet des emplacements précis de ces lieux, depuis longtemps oubliés. Si John H. Finley (192) s'inspire de la liste des fiels dressée en 1377 pour délimiter le territoire de Corinthe, c'est pourtant l'étude topographique récente et plus complète d'Antoine Bon qui a été retenue (193).

Les grandes cités du nord-est du Péloponnèse :

o Mégare

Corinthe au fil des siècles :

- son implantation :

■ cité antique et médiévale

■ Acrocorinthe

Les îmités de la Corinthe :

- les châteaux forts :

● St Basile

■ ville moderne

Les barrières naturelles :

Monts Géranien

- ses ports :

▲ Léchaion

Les dépendances en Argolide :

x Piada

